



Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 6 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme VERGOS

Membres présents :

Ange MUSSO
Richard NGUYEN VAN NUOI
Nicole LE TIEC
Jacques ROUVIERE
Michelle BROCHEN
René SIMIAN
Josiane VERGOS

Jean-Marc VIZIALE
Jeanne MOGGIA
Gilles ROMANI
Thierry JEAN
Frédéric MEYRIEU
Nathalie FEVRE
Christine DOURLET

Gabriel GOZZO
Ingrid FASS
Christiane MARTEL
Marie-Hélène TAILLARD
Jean-Philippe FERAUD
Régis DURAND.

Membres absents et représentés :

Sophie ROUSSEAU CHESNAUD
Flavia GIANNINI AUDDINO
Julien GAZAIX.

Claude DEMAI donne procuration à René SIMIAN
Christine LORENZINI donne procuration à Jeanne MOGGIA
Magali DUPRE-BARRY donne procuration à Nathalie FEVRE
Florian TOCANIER donne procuration à Ange MUSSO

OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var, les communes de La Valette du Var et du Revest-les-Eaux pour les années 2023 à 2026 - Autorisation de signature

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille déploie des conventions territoriales globales (CTG) qui prennent le relais des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons: en élargissant les thématiques examinées, au-delà de l'enfance jeunesse, aux autres politiques publiques portées par la CAF, et en recherchant l'association de communes proches géographiquement et partageant les mêmes orientations stratégiques.

Cinq thématiques ont ainsi été mises en avant :

- La parentalité
- L'enfance et la jeunesse
- L'accès aux droits et inclusion numérique
- L'inclusion des enfants en situation de handicap
- L'habitat et le cadre de vie

À la fois stratégique et opérationnelle, la CTG repose sur l'identification des besoins spécifiques des habitants d'un territoire. L'objectif de la CTG est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants: l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse le cadre de vie, l'accès le maintien dans le logement, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la «Convention Territoriale Globale» (CTG).

Compte tenu qu'il convient de favoriser la mise en œuvre d'une politique familiale, sociale, éducative de proximité qui passe nécessairement par un travail en coopération entre les collectivités territoriales et que les CEJ des communes de Le Revest-Les-Eaux et La Valette-du-Var arrivent à leur terme au 31/12/2022, il conviendrait donc de travailler en partenariat avec la CAF du Var, sur un diagnostic partagé et un plan d'actions. Un « groupe projet/de pilotage » de la CTG sera nommé par les exécutifs respectifs des deux collectivités ainsi qu'un chargé de coopération de la CTG qui assurera l'animation et la coordination du dispositif.

La CTG sera mise pour les collectivités du Revest-Les-Eaux et de la Valette du Var pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027. Elle se substituera aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités partenaires.

Ceci étant exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227.1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la circulaire 2020-01 du 16 janvier 2020 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur le déploiement des Conventions Territoriales Globales,

VU le courrier du 10 octobre 2022 des communes du Revest-Les-Eaux et de la Valette-du-Var au Directeur de la CAF du Var sur l'intention de signer une Convention Territoriale Globale en partenariat,

CONSIDERANT qu'il convient d'élaborer un diagnostic partagé ainsi qu'un programme d'action en partenariat avec la commune de la Valette-du-Var et la CAF du Var pour les années 2023-2024-2025-2026-2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale à venir en partenariat avec la commune de La Valette-du-Var et la CAF du Var ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301034-20221212-DEL2022_67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 15/12/2022

Le Maire, Ange MUSSO



LE MAIRE
Ange MUSSO